



Lorsqu'on fricote avec le malin, tôt ou tard on est victime de ses propres turpitudes. Voici un article qui relatent des faits réels, facilement «*recoupables*» (pour connaître et même reconnaître les vrais coupables), et démontrant que la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) présidée par sieur Jean Eric Rakotoarisoa

«*décide*»

sans un minimum de réflexion pouvant servir l'intérêt du grand nombre. Pour lui,

«*non conforme à la constitution*»

est devenu systématique à partir du moment où les démarches émanent

«*d'opposants*»

au régime Hvm/Rajaonarimampianina.

## Réparer les dommages causés par la colonisation



Le 18 mai 2015, **les Députés adoptent une proposition de loi portant sur la rétrocession des terres accaparées par des colons aux Malgaches. Il s'agit de la proposition de loi n°012-2014/PL intitulée**

«*Transfert à l'Etat des propriétés non exploitées et attribution des terres aux citoyens*».

Présentée par le Député Rémi dit Jao Jean, cette loi est, désormais, connue comme étant la loi Jao Jean.

L'article 3 de cette proposition de loi attire l'attention et vous saurez pourquoi en lisant plus bas:  
« *Lorsque'il sera établi qu'une propriété ayant appartenu aux colons, d'une superficie supérieure à 5 ha n'a pas été, depuis 5 ans au jour de la constatation exploitée personnellement ou à leur frais, soit par le propriétaire, soit par ses ayant droits, cette propriété sera transférée en toute priorité à l'Etat et distribuée aux citoyens, quelle que soit sa circonstance »*. Il s'agit-là d'une manière de réparer les dommages causés par la colonisation. Ce que sieur Jean Eric Rakotoarisoa n'a pas vu.

**La présente décision sera notifiée au Président de la République**



**Jean Eric Rakotoarisoa et celui qui l'a fait roi. Le président de la HCC a du confondre les verbes servir (les intérêts du peuple) et asservir (le même peuple pour les intérêts des tenants du pouvoir)**

On ne sait pas qui l'a poussé à le faire et le dire, mais bien avant la décision de la HCC -car toute proposition de loi doit être soumise à cette entité- le super ministre de l'Aménagement du Territoire, Rivo Rakotovao, avait fanfaronné qu'elle ne passera pas.

Et effectivement, le 2 juillet 2015, La HCC décide ( [décision n°25-HCC/D3 du 02 juillet 2015](#) ):

**Article premier.-** La loi n°2015-013 portant transfert des terres ayant appartenu aux colons au profit des citoyens malagasy n'est pas conforme à la Constitution;

**Article 2.- La présente décision sera notifiée au Président de la République**, au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au Président de l'Assemblée Nationale et publiée au Journal officiel de la République.

Tout était donc dit, il n'y avait plus rien à faire. Mais il faut vraiment croire en la justice divine car depuis deux ans à Madagascar, ce sont les hommes au pouvoir qui font leur loi. En effet, le 8 janvier 2016 à Iavoloha, le Président de la République en personne contredit complètement Jean Eric Rakotoarisoa et sa décision. Extraits du discours présidentiel concernant les terres à Madagascar:

